

# ICRC STAFF ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CICR

L'Association du personnel est une association totalement indépendante. Son Comité Exécutif, le COMAP, défend les intérêts de tout le personnel et offre une assistance individuelle à ses membres.

Si vous bénéficiez d'un contrat de travail de droit suisse :

**Adhérez directement en ligne sur [www.apcicr.org](http://www.apcicr.org) pour nous rejoindre !**

## L'association du personnel, c'est quoi ?

- ✓ Une **association financièrement indépendante**, grâce aux cotisations de ses membres, qui a pour but de défendre les intérêts de tout le personnel CICR sous contrat de travail suisse ;
- ✓ Avec plus de **2'500 membres** de toutes positions et professions, sur le terrain et au siège, soit environ 60 % du staff ;
- ✓ Gérée par un comité exécutif, le **COMAP**, constitué de **12 collaborateur/trice-s CICR** (4 travaillant au HQ et 8 sur le Terrain) **bénévoles et élu-e-s** tous les trois ans par les membres de l'Association ;
- ✓ **Un bureau permanent** soutenant le COMAP et composé d'un secrétaire permanent (Ralph Morélot) et d'une responsable de la communication (Elodie Pernici).

## Que faisons-nous pour vous ?

### Au niveau collectif:

- ✓ **Nous défendons et négocions vos conditions de travail et de rémunération** notamment établies dans les Conventions Collectives de travail pour le personnel au siège et pour les mobiles sur le terrain ; Nous nous assurons que l'employeur se conforme à ses obligations légales (code des obligations suisse) et aux CCT ;
- ✓ **Nous alertons l'employeur** sur toutes les problématiques relatives aux conditions de travail et de rémunération, qu'elles soient individuelles ou spécifiques à une catégorie de collaborateurs/trices. Nous trouvons des solutions rapidement sur quelques problèmes et nous maintenons un **dialogue actif** avec l'employeur pour résoudre les autres.
- ✓ **Nous vous représentons** dans les commissions paritaires face à l'employeur, ainsi que dans d'autres groupes de travail (commission du personnel, COMAP-RH\_DIR, etc.);

### Au niveau individuel pour chaque membre exclusivement :

- ✓ **Nous vous conseillons et vous accompagnons confidentiellement sur toute question spécifique à votre situation individuelle** (vérification de vos droits et obligations en tant qu'employé-e du CICR, conflit avec votre manager ou un-e collègue, recours contre une décision prise à votre encontre, etc.) ;

- ✓ **Nous représentons et défendons vos intérêts** auprès des RH ou de votre supérieur hiérarchique si vous le souhaitez.

Nous accompagnons près de **400 personnes par an**.

*NB : Tout-e collaborateur/trice devenant membre de l'Association après ses 6 premiers mois de contrat de travail avec le CICR soumis au droit suisse aura un délai de carence de trente (30) jours pour bénéficier de l'accompagnement individuel et des services de l'assurance de protection juridique.*

## Pourquoi devenir membre ?

### Au niveau individuel :

- ✓ Pour pouvoir **bénéficier confidentiellement de l'accompagnement individuel dès que nécessaire** ;
- ✓ Pour **bénéficier d'une assurance juridique**, le cas échéant, qui peut couvrir vos frais d'avocat et de justice en Suisse en cas de litige avec l'employeur devant le Tribunal des Prud'hommes ;
- ✓ **Pour bénéficier d'un accès à notre site web [www.apcicr.org](http://www.apcicr.org)** où vous retrouvez toutes les infos concernant vos droits et les dossiers en cours suivis par le COMAP ;
- ✓ **Pour participer à nos sondages** et exprimer vos attentes pour nous permettre de mieux vous représenter.

### Au niveau collectif :

- ✓ **Pour garantir que la voix des collaborateurs/trices sera relayée** auprès de l'employeur lors de toutes négociations et **que vos conditions de travail et de rémunération ne vous soient pas imposées unilatéralement** ;
- ✓ Pour **maintenir notre capacité de négociation** en étant le plus représentatif possible de l'ensemble des collaborateurs/trices sous contrat de travail suisse ;
- ✓ Par **solidarité et engagement** auprès de vos 2'500 collègues déjà membres et qui soutiennent l'action que nous menons au bénéfice de tout le personnel ;
- ✓ **Pour assurer l'indépendance financière de l'Association vis-à-vis du CICR** et lui donner les moyens de fournir un accompagnement individuel et une assurance juridique pour les questions relatives au droit du travail suisse, de consulter des avocats experts le cas échéant, de couvrir les salaires des deux employé-e-s du bureau permanent ainsi que les frais de fonctionnement.

## Pourquoi nous rejoindre maintenant ?

Dans les prochaines semaines, s'ouvrira une phase de négociation avec l'employeur dans le but de signer **nouvelles Conventions Collectives de travail qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Rejoindre l'Association, c'est le meilleur moyen de faire entendre votre voix, d'être tenu-e au courant sur les discussions en cours et recevoir nos informations.

C'est le bon moment de soutenir l'action du COMAP qui défend vos intérêts auprès de l'employeur !

## Combien ça coûte ?

**Moins de CHF 17 CHF par mois**, soit CHF CHF 200.- par an.

Pour adhérer à l'Association, enregistrez-vous directement sur [www.apcicr.org](http://www.apcicr.org)

N'hésitez pas à contacter Elodie Pernici Int 25 15 - [comap@icrc.org](mailto:comap@icrc.org) - bureau au HQ bat T-00-09